

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-12

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Fonds de  
solidarité des  
collectivités suite  
au séisme du 6  
février en  
Turquie et Syrie

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Vu le séisme de magnitude 7.8 qui a frappé le sud-est de la Turquie ainsi que le nord de la Syrie le 6 février 2023 ;

Vu le fonds de solidarité lancé par Cités Unies France pour les collectivités touchées par cette catastrophe ;

**Résultat du vote**

**POUR : 29**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Sensible à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, le conseil municipal tient à apporter son soutien et sa solidarité aux populations et collectivités affectées ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE le vote d'une subvention de 1 000€ au bénéfice de CITES UNIES FRANCE dans le cadre de son fonds de solidarité dédié**

Publiée le

**21 MARS 2023**

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-13

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET  
Compte de  
gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Résultat du vote

POUR : 28  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 1

M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Vu l'exposé de M. Michel PIQUET ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Publiée le

21 MARS 2023  
Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-14

**OBJET**  
Compte  
administratif  
2022

VILLE D'ORCHIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

**Résultat du vote**

**POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 1**

M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances, présente le projet de Compte Administratif 2022 contenu dans la note de présentation jointe. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant sur le Compte de Gestion précédemment adopté.

Vu l'exposé de M. Michel PIQUET ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public ;

**Après avoir délibéré,**

**M. le maire s'étant absenté,**

**Le conseil municipal, provisoirement présidé par M. Michel PIQUET,**

**ADOpte le Compte Administratif 2022 et ses résultats**

Publiée le

**21 MARS 2023**

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-15

**OBJET**  
Affectation des  
résultats 2022

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Résultat du vote

POUR : 28  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 1

Vu l'exposé de M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances ;

Vu les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022 lors du vote du compte administratif ;

Vu la proposition d'affecter la somme de 2 173 919,21€ de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, ce qui permettra de financer les crédits d'investissement reportés sur l'exercice 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'affecter 2 173 919,21€ de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement

Publiée le

21 MARS 2023  
Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-16

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET  
Taux des impôts  
locaux 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Résultat du vote

POUR : 28  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 1

Vu l'exposé de M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux communaux pour 2023 comme suit :

- taxe foncière sur le bâti : 48,60%
- taxe foncière sur le non bâti : 59,74%
- taxe d'habitation : 23,86€

Publiée le

21 MARS 2023

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-17

## VILLE D'ORCHIES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET  
Budget primitif  
2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, Guy DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYM CZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

#### Résultat du vote

POUR : 28  
CONTRE : 1  
ABSTENTION : 0

M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Lors de sa séance du 2 février 2023, le Conseil municipal a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 soumis à adoption selon la note de présentation ci-jointe.

Vu l'exposé de M. Michel PIQUET ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 2 février 2023 ;

Considérant le projet de budget primitif 2023 soumis au vote par chapitre et par nature, avec une présentation fonctionnelle :

Après avoir délibéré, Le conseil municipal,

**ADOpte le Budget primitif 2023 tel que décrit dans le document annexé au niveau des dépenses de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes**

Publiée le

**21 MARS 2023**  
Certifié exact  
Le Maire

Pour ~~extra~~it conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-18

**OBJET**  
Subventions de  
fonctionnement  
2023

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Considérant que les membres du Conseil municipal intéressés à l'affaire ne prennent pas part au vote concernant l'association dont ils sont membres conformément à l'article L 2131-11 CGCT,

Résultat du vote

POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Considérant que cette disposition s'applique aux conseillers municipaux suivants :

- M. Didier BAERT pour le Comité de braderie et le Jardin du cheminot
- M. Cécil DEMULIER pour Retrogaming
- M. Guy DERACHE pour Aytimoun-Yo France
- Mme Nathalie GABRYELEWICZ pour la GVF
- M. Jean-Pierre GUENOT pour Solidarité pour Orchies
- M. Jacques LEMAIRE pour l'Equipage
- M. Ludovic ROHART pour la SPL de la Pèvèle
- M. Frédéric SZYMCAK pour le BCO SASP
- Mme Nelly THIEFFRY pour l'Amicale laïque
- M. Roger VANDEVYVERE pour l'UNC-AFN

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, APPROUVE le paiement des subventions 2023 selon l'annexe ci-jointe.

Publiée le

21 MARS 2023

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART



Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-19

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Convention 2023  
avec le Stade  
orchésien

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

**Résultat du vote**

POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, lequel oblige à conclure une convention pour les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000€ ;

Vu la subvention municipale de 31 000€ allouée au Stade orchésien pour l'exercice 2023 ;

**Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,**

**AUTORISE M. le maire à signer une convention avec le Stade orchésien relative aux modalités de versement de la subvention municipale de 31 000€**

Publiée le

**21 MARS 2023**  
Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-20

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Convention 2023  
avec le BCO  
Association

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRES, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

**Résultat du vote**

POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, lequel oblige à conclure une convention pour les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000€ ;

Vu la subvention municipale de 80 000€ allouée au BCO Association pour l'exercice 2023 ;

**Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,**

**AUTORISE M. le maire à signer une convention avec le BCO Association relative aux modalités de versement de la subvention municipale de 80 000€**

Publiée le

**21 MARS 2023**

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-21

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Convention 2023  
avec la SPL de la  
Pévèle

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

**Résultat du vote**

POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, lequel oblige à conclure une convention pour les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000€ ;

Vu la subvention municipale de 40 000€ allouée à la SPL de la Pévèle pour l'exercice 2023 ;

M. Ludovic ROHART, Président de la SPL, ne prenant pas part au vote ;

**Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,**

**AUTORISE M. le maire à signer une convention avec la SPL de la Pévèle relative aux modalités de versement de la subvention municipale de 40 000€**

Publiée le

21 MARS 2023

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-22

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Convention 2023  
avec l'Académie  
de musique

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOU CART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

**Résultat du vote**

**POUR : 29**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, lequel oblige à conclure une convention pour les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000€ ;

Vu la subvention municipale de 103 000€ allouée à l'Académie de musique pour l'exercice 2023 ;

Vu l'ouverture d'une nouvelle école de musique à la rentrée 2022 ;

**Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,**

Publiée le

**21 MARS 2023**  
Certifié exact  
Le Maire

**AUTORISE M. le maire à signer une convention avec l'Académie de musique relative à la mise à disposition de locaux et aux modalités de versement de la subvention municipale de 103 000€**

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Affiché le

ID : 059-215904491-20230316-DEL2023\_22-DE

+ ANNEXE

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-23

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Convention 2023  
avec le BCO  
SASP

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

**Résultat du vote**

POUR : 28  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, lequel oblige à conclure une convention pour les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000€ ;

Vu la subvention municipale de 100 000€ allouée au BCO SASP pour l'exercice 2023 ;

M. Frédéric SZYMCZAK. Président du BCO SASP, ne prenant pas part au vote ;

**Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,**

Publiée le  
**21 MARS 2023**

Certifié exact  
Le Maire

**AUTORISE M. le maire à signer une convention avec le BCO SASP relative aux modalités de versement de la subvention municipale de 100 000€**

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-24

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Modification du  
tableau des  
effectifs

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Résultat du vote

POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Vu la création d'un poste d'adjoint d'animation pour le service animation jeunesse :

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré,

Décide la création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint d'animation au 1<sup>er</sup> avril 2023

Publiée le

**21 MARS 2023**

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-25

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
CDD  
Accroissement  
temporaire  
d'activité  
Service  
URBANISME

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir renforcer le service URBANISME ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

**Le Conseil municipal DECIDE :**

- la création à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 d'un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C

**Résultat du vote**

POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0



- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2024.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle lui permettant une polyvalence au niveau du service URBANISME.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Publiée le

**21 MARS 2023**

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART



Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-27

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET  
Avenant DSP  
crématorium

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYM CZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Résultat du vote

POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Vu le contrat de délégation de service public conclu entre la commune d'Orchies et la Société orchésienne de crémation en date du 3 juillet 2015 ayant pour objet la construction, la gestion et l'exploitation d'un crématorium pour une durée de 25 ans à compter de sa date de mise en service, soit jusqu'au 13 juillet 2040 ;

Vu la loi n°2021-1109 du 25 août 2021 confortant le respect des principes de la République et notamment son article 1-II sur l'obligation pour tout titulaire d'un contrat de la commande publique, ayant pour objet en tout ou partie l'exécution d'un service public, d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public ;

Considérant les investissements supplémentaires nécessaires en raison des anomalies constatées suite à l'audit technique des installations du crématorium (appareil de crémation et dispositif de filtration de marque ATI) ;

Vu la formule de révision des prix actée dans le contrat de délégation de service public ;

Considérant que cette indexation tarifaire conduirait à une augmentation des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de plus de 30% ;

**Le conseil municipal, Après avoir délibéré,**

**APPROUVE la conclusion d'un avenant**

- mettant en œuvre les dispositions de l'article 1-II de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République
- prolongeant la durée du contrat de neuf ans suite à la prise en charge par le concessionnaire de travaux supplémentaires
- actant la non-application au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la formule d'indexation tarifaire

**AUTORISE M. le maire à signer ledit avenant**

Publiée le  
**21 MARS 2023**  
Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-28

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
DSP crématorium  
Mise en œuvre de  
la loi 3 DS

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, Guy DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

**Résultat du vote**

**POUR : 29**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Vu le contrat de délégation de service public conclu entre la commune d'Orchies et la Société orchésienne de crémation en date du 3 juillet 2015 ayant pour objet la construction, la gestion et l'exploitation d'un crématorium ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 - dite « Loi 3 DS » - et le décret n°2022-1127 du 5 août 2022 portant diverses mesures relatives à la réglementation funéraire précisant et organisant le régime des résidus métalliques issus des opérations de crémation ;

Vu les dispositions des nouveaux articles L. 2223-1-1 et R. 2223-103-1 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que le produit financier du retraitement des résidus métalliques doit être inscrit en recettes de fonctionnement du crématorium où les métaux ont été recueillis, ce produit - nécessairement net d'impôt - ne pouvant être destiné qu'aux deux opérations suivantes :

- financement de la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes
- don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique, figurant sur une liste établie par

l'organe délibérant de l'autorité délégante après consultation du délégataire dans le cas d'un crématorium exploité en délégation de service public

**Le conseil municipal, Après avoir délibéré,**

**AUTORISE l'affectation prioritaire des produits de retraitement des résidus métalliques issus des crémations au financement de la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes**

**INSCRIT les associations caritatives Restaurants du cœur, Secours populaire et Secours catholique, et l'association UNICEF France, sur la liste en PJ des fondations/associations autorisées à recevoir les dons liés au produit financier provenant du retraitement des résidus métalliques issus de la crémation dans le cadre de la DSP relative à la construction et l'exploitation du crématorium d'Orchies confiée à la Société Orchésienne de Crémation ;**

**AUTORISE M. le maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération**

Publiée le  
**22 MARS 2023**

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

**ANNEXE 1 - LISTE PREVUE PAR L'ARTICLE R. 2223-103-1, II  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES APRES  
CONSULTATION PREALABLE DU DELEGATAIRE**

- UNICEF France
- Restaurants du cœur
- Secours catholique
- Secours populaire

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-29

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET  
Adoption du PAVE

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOU CART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYM CZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Résultat du vote

POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et de chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la politique municipale en faveur de l'accessibilité visant à adapter le cadre de vie à l'ensemble de la population, y compris les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite, à favoriser la mobilité et à s'assurer que la chaîne des déplacements est accessible dans toute sa continuité pour tous ;

Considérant que le PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) est un outil précisant les mesures à prendre sur la base d'un état des lieux et les délais de réalisation ;

Vu la création de la Commission communale d'accessibilité, composée d'élus municipaux, de salariés et bénévoles de structures d'accompagnement de personnes en situation de handicap et de citoyens orchésiens

Vu le rapport d'observations et de préconisations de ladite commission sur la base des dix parcours établis sur le territoire de la commune et des relevés de terrain afférents ;

Vu le coût total prévisionnel de traitement des cheminements de 491 963,90€ TTC

Le conseil municipal, Après avoir délibéré,

**APPROUVE** le PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics) proposé par la Commission communale d'accessibilité

**DECIDE** que les modalités de réalisation des travaux seront fixées sur la base des budgets annuels dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissements

**FIXE** l'échéance des évaluations des actions par la Commission communale d'accessibilité à 24 mois

Publiée le

**22 MARS 2023**

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART



Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-30

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Convention de  
servitude avec  
ENEDIS

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

**Résultat du vote**

**POUR : 29**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Vu la convention de servitudes sous seing privé signée en 2022 avec ENEDIS concernant la parcelle A 2712 d'une surface de 2 039 m<sup>2</sup> ;

Vu la volonté d'ENEDIS de régulariser ladite convention de servitude - lignes souterraines ;

**Le conseil municipal, Après avoir délibéré,**

**APPROUVE la convention de servitude - lignes souterraines sur la parcelle A 2712**

**AUTORISE M. le maire, ou toute personne habilitée à le représenter, à signer le document ainsi que toutes pièces afférentes**

Publiée le

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-31

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET  
Achat de  
parcelles à 3F  
NOTRE LOGIS

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Résultat du vote

POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Vu la création du lotissement des Moulins par la société 3F Nord-Artois:

Considérant que certaines parcelles dudit lotissement, correspondant à une partie du lotissement, notamment le clos Matisse, et à un bassin de rétention, n'ont pas été rétrocédées à la commune, restant propriété de 3F ;

Vu la délibération n°2021-98 du 30 septembre 2021 ;

Vu la nécessité d'établir un nouveau plan de géomètre pour régulariser la situation ;

**Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,**

**APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique auprès de 3F Notre Logis des parcelles AA 178, 179, 180, 181, 185, 186, 415, 510, 514, 518, 519 et 520 pour une surface totale de 18 218 m<sup>2</sup>

**DECIDE de classer lesdites parcelles dans le domaine public communal**

**PRECISE que le linéaire desdites voiries est de 125 ml**

Publiée le

**22 MARS 2023**

Certifié exact  
Le Maire

Pour ~~extra~~trait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-32

**OBJET**  
Extension du  
réseau ENEDIS  
25 zone de  
l'Europe

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Vu le projet de construction de deux bâtiments de bureaux au 25 zone de l'Europe par la SCI du 30 JUIN ;

Vu la nécessité d'une extension du réseau public ENEDIS de 500 m en dehors du terrain d'assiette de l'opération, d'un montant prévisionnel de 41 589,48€ HT ;

Le Conseil municipal

**AUTORISE M. le maire à signer une convention avec la SCI DU 30 JUIN pour le remboursement de ces frais et tous les documents afférents**

**Résultat du vote**

**POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0**

Publiée le

**22 MARS 2023**

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-33

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Convention de  
mécénat avec la  
SAS Thierry  
BEGHIN

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRES, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Vu la politique culturelle de la ville d'Orchies ;

Vu la délibération 2022-91 du 28 septembre 2022 approuvant l'acquisition de la Tour à diable, monument classé historique ;

Vu la loi n°2003-79 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations et notamment les dispositions codifiées à l'article 238 bis du code général des impôts ;

Considérant la proposition de mécénat de la SAS Thierry BEGHIN ;

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal**

**APPROUVE la convention de mécénat entre la ville d'Orchies et la SAS Thierry BEGHIN et AUTORISE M. le maire à signer ladite convention**

Publiée le

**30 AOÛT 2023**

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-34

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Demande de  
Fonds de concours  
pour le complexe  
sportif Nov'orca

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRES, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Vu le projet d'extension et de rénovation du complexe sportif Nov'orca d'un montant total prévisionnel de 810 336€ HT ;

Vu la délibération du 16 mai 2022 de la Communauté de communes Pévèle Carembault (CCPC) adoptant un dispositif de Fonds de concours à destination des communes membres pour la période 2022-2025 ;

Considérant que l'enveloppe de ce fonds de concours allouée à la ville d'Orchies est de 199 765€ ;

**Résultat du vote**

**POUR : 29**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- autorise M. le Maire à solliciter auprès de la CCPC une subvention de 199 765€ pour l'extension et la rénovation du complexe sportif Nov'orca
- autorise M. le Maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

- dit que le financement sera assuré comme suit :

CCPC : 199 765€ (24,65%)

Ville d'Orchies : 610 571€ (75,35%)

Publiée le  
**22 MARS 2023**  
Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-35

**OBJET**  
Convention de  
partenariat  
Liaison cyclable  
Orchies Coutiches

## VILLE D'ORCHIES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRES, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Vu le schéma cyclable départemental adopté le 29 juin 2018 et modifié le 12 décembre 2022 ;

Vu le schéma cyclable de la Communauté de communes Pévèle Carembault adopté le 7 décembre 2020 ;

Vu le projet d'aménagement cyclable entre Orchies et Coutiches sous maîtrise d'ouvrage du Département sur une voirie communale afin de permettre d'améliorer la sécurité des cyclistes de la RD 938 et d'assurer la continuité cyclable entre la Belgique et le Douaisis ;

**Le conseil municipal, après avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le projet de création d'une piste cyclable sur une voirie communale débouchant sur les RD 30 et RD 957

#### Résultat du vote

**POUR : 29**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**



- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat afférente avec le Département du Nord et la Communauté de communes Pévèle-Carembault**

- **DIT que le financement sera assuré comme suit :**

**Coût total des travaux : 625 000€ HT**

**Département du Nord : 437 500€ HT (70%)**

**CCPC : 131 250€ (21%)**

**Ville d'Orchies : 56 250€ (9%)**

Publiée le

**22 MARS 2023**

Certifié exact

Le Maire

Pour ~~extra~~trait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-36

**OBJET**  
Demande de  
subvention au  
titre des PTS  
pour la  
médiathèque

**Résultat du vote**

**POUR : 29**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Publiée le

**7 MARS 2023**

Certifié exact  
Le Maire

**VILLE D'ORCHIES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYM CZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Vu le projet d'aménagement d'une médiathèque dans l'ancien musée de la Chicorée (Maison LEROUX) d'un montant prévisionnel de 3 191 157,55€ HT, dont un coût estimatif des travaux de 2 674 379,17€ HT ;

Considérant que ce projet répond aux objectifs du programme du Département du Nord des Projets Territoriaux Structurants (PTS) ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- approuve ladite opération
- sollicite l'accompagnement technique et financier départemental au titre des PTS 2023 pour un montant de 500 000€
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-37

**OBJET**  
Demande de  
subvention au  
titre des PTS  
pour  
l'aménagement de  
la RD 953

**Résultat du vote**

**POUR : 29**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Publiée le

**22 MARS 2023**

Certifié exact  
Le Maire

**VILLE D'ORCHIES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, Guy DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Vu le projet de travaux d'aménagement de la RD 953 entre Orchies et Beuvry-la-Forêt d'un montant prévisionnel total de 2 495 000€ HT pour la partie communale ;

Considérant que ce projet répond aux objectifs du programme du Département du Nord des Projets Territoriaux Structurants (PTS) ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- approuve ladite opération
- sollicite une subvention auprès du Département du Nord de 635 144,20€ au titre des PTS 2023-2024
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-38

**OBJET**  
Demande de  
subvention au  
titre des AAT  
pour  
l'aménagement de  
la RD 953

**Résultat du vote**

**POUR : 29**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Publiée le  
**22 MARS 2023**

Certifié exact  
Le Maire

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, Guy DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Vu le projet de travaux d'aménagement de la RD 953 entre Orchies et Beuvry-la-Forêt d'un montant prévisionnel total de 2 495 000€ HT pour la partie communale ;

Considérant que ce projet répond aux objectifs du programme du Département du Nord de l'AAT (Aide à l'Aménagement de Trottoirs le long des routes départementales) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve ladite opération
- sollicite une subvention auprès du Département du Nord de 156 838,39€ au titre de l'AAT
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-39

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Demande de  
subvention au  
titre amendes de  
police

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, Guy DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Vu le projet d'aménagement d'un parc de stationnement rue Wattrelot d'un coût prévisionnel de 207 860€ HT ;

**Résultat du vote**

**POUR : 29**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Considérant que ce projet répond aux objectifs du programme de répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- approuve ladite opération
- sollicite une subvention auprès du Département du Nord de 10 000€ au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Publiée le

**22 MARS 2023**

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-40

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Candidature à  
l'appel à  
manifestation  
d'intérêt régional  
« Redynamisation  
des centres-villes  
et centres-  
bourgs »

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

Vu le nouveau cadre relatif à la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) adopté par la Région Hauts-de-France en séance plénière du 29 septembre 2022 ;

Vu le dispositif régional renouvelé de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs et le nouvel appel à manifestation d'intérêt « redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs » ;

Résultat du vote

POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Considérant que la ville d'Orchies fait partie des 148 communes qui peuvent prétendre à ce dispositif spécifique ;

**Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,**

**AUTORISE M. le Maire à répondre à cet appel à manifestation d'intérêt**

**AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dispositif**

Publiée le  
**22 MARS 2023**  
Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-41

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Demande de  
subvention à  
l'ADEME

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

**Résultat du vote**

POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Vu le projet de réseau de chaleur avec l'entreprise LEROUX ;

Vu la nécessité de réaliser une étude préliminaire pour étudier la faisabilité de ce projet, d'un montant prévisionnel de 27 634,80€ ;

Considérant que cette étude préliminaire est éligible à une subvention de l'ADEME de 70% du montant de l'étude ;

**Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,**

**APPROUVE** le lancement d'une étude préliminaire pour déterminer la faisabilité d'un réseau de chaleur avec l'entreprise LEROUX

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 19 344,36€ auprès de l'ADEME

Publiée le

**22 MARS 2023**

Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART

Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-43

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Mise à disposition  
d'un terrain pour  
une aire de jeux

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 10 mars 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, Guy DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, ADJOINTS AU MAIRE, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : Nelly THIEFFRY A Michel PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

**Résultat du vote**

POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Vu le projet de parc d'attraction de plein air éphémère du 27 mai au 3 septembre 2023 ;

**Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,**

**AUTORISE M. le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un terrain pour accueillir une aire de jeux de plein air**

Publiée le

**22 MARS 2023**  
Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART



Département du  
Nord  
Arrondissement  
de Douai  
2023-67

VILLE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET**  
Demande de  
fonds de concours  
CCPC  
photovoltaïque

L'an deux mille vingt-trois, le 22 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 16 juin 2023, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, MARC DUPUIS, ADJOINTS AU MAIRE, FREDERIC SZYMCZAK, DAVID ACHIN, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, MICHEL DEPREZ, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : NATHALIE GABRYELEWICZ A LISE FOUCART, FRANCOISE DUPRE-BARTHELEMY A GUY DERACHE, Marie-Josée MASSON A CARINE GAU, GILDA GRIVON A Nelly THIEFFRY, ROGER VANDEVYVERE A DIDIER BAERT, Jacques LEMAIRE A Anne-Sophie DEBERDT, CECIL DEMULIER A DAVID ACHIN, Amandine DUQUESNE-PEQUEUX A Michel PIQUET, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART ET ANDRE DARRAS A FREDERIC SZYMCZAK

**Résultat du vote**

**POUR : 29**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Vu le projet d'extension et de rénovation du complexe sportif Nov/orca d'un montant total prévisionnel de 757 640,81€ HT ;

Vu la mise en place par la Communauté de communes Pévèle Carembault (CCPC) d'un dispositif de soutien au photovoltaïque ;

Considérant que le chantier de Nov/orca comporte l'installation de panneaux photovoltaïques :

- une centrale de 9 kWc en autoconsommation d'un coût prévisionnel de 19 917,17€ HT
- une centrale de 36 kWc en revente d'un coût prévisionnel de 49 380,18€ HT

**Le conseil municipal, après avoir délibéré,**

- autorise M. le Maire à solliciter auprès de la CCPC une subvention de 3 983,43€ pour l'aménagement d'une centrale photovoltaïque de 9 kWc en autoconsommation sur la toiture du complexe sportif Nov'orca
  
- autorise M. le Maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération
  
- dit que le financement sera assuré comme suit :

CCPC : 3 983,43€ (20%)

Ville d'Orchies : 15 933,74€ (80%)

Publiée le

**30 AOUT 2023**  
Certifié exact  
Le Maire

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Ludovic ROHART